48e ANNÉE. — N° 16.901
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16 f.	30 f.
France et Colonies...	9 »	17 f.	32 f.
Etranger.....	10 »	20 f.	40 f.

10 c. le numéro

La Petite Gironde

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE

Le numéro 10 c.

JEUDI 10 OCTOBRE 1918
SAINT VIRGILE
SOLEIL : lever 6h14 ; coucher 5h27
LUNE : P. Q. le 13 ; pleine le 19

LA RÉPONSE DE M. WILSON

Pas d'armistice avant que les Allemands n'aient évacué tous les pays envahis

Washington, 9 octobre. — Voici le texte de la Note envoyée par le secrétaire d'Etat au chargé d'affaires de Suisse en réponse à la Note de l'Allemagne :

Département d'Etat. Washington, 8 octobre.

J'ai l'honneur d'accuser réception, au nom du président, de votre Note du 6 octobre, à laquelle est jointe une communication du gouvernement allemand au président; et le président m'a chargé de vous prier de communiquer ce qui suit au chancelier impérial allemand :

Avant de répondre au gouvernement impérial allemand et afin que la réponse soit aussi sincère et sans détour que les formidables intérêts en jeu l'exigent, le président des Etats-Unis estime nécessaire de s'assurer de la signification exacte de la Note du chancelier impérial.

Le chancelier impérial veut-il dire que le gouvernement impérial allemand accepte les conditions posées par le président dans son Adresse au Congrès des Etats-Unis le 8 janvier dernier, et dans ses Adresses subséquentes, et que son but en entamant des discussions serait seulement de se mettre d'accord sur les détails pratiques de leur application ?

Le président se voit dans l'obligation de dire, en ce qui concerne la suggestion d'un armistice, qu'il ne voit pas la possibilité de proposer une cessation des hostilités aux gouvernements avec lesquels le gouvernement des Etats-Unis est associé contre les puissances centrales aussi longtemps que les armées de ces dernières puissances sont sur le sol des gouvernements associés.

La bonne foi de toute discussion dépendrait manifestement du consentement des puissances centrales de retirer immédiatement partout leurs forces des territoires envahis.

Le président se croit également justifié en demandant si le chancelier impérial parle simplement au nom des autorités constituées de l'empire qui jusqu'ici ont conduit la guerre.

Il considère que la réponse à ces questions est vitale à tout point de vue.

Agréez, Monsieur, les assurances renouvelées de sa haute considération, **Robert LANSING.**

Pas de réponse pour l'instant à l'Autriche

Washington, 9 octobre. — **On annonce officiellement qu'on ne se propose pas « POUR LE MOMENT » de faire une réponse aux propositions autrichiennes de paix.**

L'Allemagne était menacée d'une paix séparée de l'Autriche et de la Turquie

Bâle, 8 octobre. — La « Gazette de Francfort » écrit :

« De la comparaison des notes autrichiennes du comte Burian et de celle de l'Allemagne, il est facile de déduire que **l'Autriche, après l'écroulement de la Bulgarie, s'était résolue à demander un armistice à M. Wilson, et une démarche analogue était imminente de la part de la Turquie.** Mise ainsi devant la nécessité de laisser ses alliés agir seuls ou d'agir avec eux, l'Allemagne a choisi la dernière éventualité. La démarche allemande est la conséquence de la situation trouvée par le nouveau gouvernement. »

LE PRESIDENT WILSON

Curieux changement de ton du gouvernement autrichien

Bâle, 8 octobre. — Au début de la séance de la Chambre des députés, le ministre-président, M. Hussarek, a annoncé officiellement l'envoi de la note de paix autrichienne à M. Wilson.

Après avoir répété que l'Autriche-Hongrie faisait une guerre défensive, il a ajouté :

« Je ne veux pas dissimuler que l'acceptation de cette base de négociations, bien que nous l'ayons déjà adoptée depuis longtemps dans des points nombreux et essentiels et que nous ne puissions, même dès le début, que l'accueillir chaudement, **exige cependant dans bien des détails que soient modifiées les idées politiques qu'eut jusqu'ici chez nous l'opinion publique.** Néanmoins je compte que l'Assemblée approuvera la nouvelle démarche de paix. »

L'anxiété allemande

Amsterdam, 8 octobre. — A propos du dernier discours du chancelier, le « Vorwaerts » écrit :

« Le discours prononcé par le président du Reichstag peut se résumer ainsi : La Ligue des puissances centrales s'écroule, tandis que les puissances liguées contre nous se dressent fermement unies, et le mouvement de retraite de notre front occidental, que l'ennemi n'a pas rompu, est, malgré toute notre confiance dans sa force inébranlable de résistance, envisagé avec anxiété. »

Les Jeunes-Turcs EN DÉBACLE

Tevfik pacha grand-vizir

Londres, 9 octobre. — Des informations venues de Constantinople annoncent la démission de Talaat pacha et son remplacement par Tevfik pacha. Ce changement de ministère signifie sans doute la ruine complète du régime turc. Tevfik pacha, ancien ministre des affaires étrangères d'Abdul-Hamid, ancien grand-vizir dans les premiers mois de la révolution turque, écarté de Constantinople et nommé ambassadeur à Londres lors de la déposition d'Abdul-Hamid, en avril 1909, a toujours résisté à la germanisation de la Turquie et aux folies des nouveaux dirigeants. En parlant de Talaat pacha et d'Enver bey, il avait coutume de dire d'un air méprisant : « Les jeunes gens. »

Tevfik pacha est un homme sensé et modéré, ami de l'Europe occidentale, adversaire de la clique qui a préparé l'empire ottoman à son grand désastre. Si tous les indices ne sont pas trompeurs, il se présente à la tête d'un ministère de liquidation. Il est vraisemblable en effet que le sultan Méhémet lui a donné pour tâche de réconcilier l'empire ottoman avec les puissances occidentales. Reste à savoir comment les Allemands, encore en nombre sur le Bosphore, vont accueillir le changement et quels vont être les éclats de colère d'Enver pacha. Mais qu'il survienne à brève ou à longue échéance, le revirement se produira certainement.

LE CABINET TURC EN ENTIER SERAIT DEMISSIONNAIRE

Londres, 9 octobre. — **De Berne une dépêche annonce sous réserves que le cabinet turc serait démissionnaire.**

En Bulgarie

UNE ALLOCUTION DE BORIS Ier

Bâle, 8 octobre. — Le roi Boris a reçu samedi, dans l'après-midi, M. Malinoff, qui a fait son rapport, puis, le soir, il a reçu tous les ministres, qu'il a retenus à dîner. Au cours de ce dîner, dans une allocution, il a déclaré :

« Je ferai tout pour remplir ma tâche; je me laisserai guider par la volonté du peuple; je m'appuierai sur son dévouement et m'entourerai de conseillers patriotes, qui, j'en suis convaincu, ne failliront jamais à la tâche. Si la patrie est en danger, celle-ci ne périra pas; travaillons avec zèle, ensemble, en pleine confiance, ne poursuivant qu'un même but : le bien du peuple et de la Bulgarie. »

En Russie

TREPOFF FUSILLÉ

M. Trépoff était sénateur et membre du conseil d'empire lorsque, le 3 octobre 1915, le tsar lui confia le portefeuille des voies et communications dans le cabinet Sturmer, où il avait une influence prédominante. Ce dernier ayant été nommé grand chambellan de la cour, en novembre 1916, ce fut M. Trépoff qui fut alors chargé de constituer le nouveau ministère. Il ne conserva le pouvoir que très peu de temps, par l'opposition de la Douma.

DEUX LEADERS CADETS FUSILLÉS

Stockholm, 9 octobre. — On mande de Pétrograd que M. Goutchkoff, ancien ministre de la guerre, et M. Kichkine, un des membres les plus éminents du parti cadet, ont été fusillés.

En Angleterre

« Encore plus de munitions, » proclame M. Winston Churchill

Londres, 9 octobre. — Parlant à Glasgow, M. Winston Churchill, ministre de l'armement, a dit : « Du matériel de guerre de toutes sortes sera nécessaire l'année prochaine. La guerre de mouvement exige plus d'obus que la guerre de tranchées. Pendant près de quinze jours consécutifs, nous avons consommé plus de 10,000 tonnes d'obus par jour, et cela n'a pas été sans résultat. L'autre jour, en France, nous avons pris un ordre émanant du général Ludendorff. Cet ordre disait :

« En un seul mois, le feu de l'ennemi a » détruit plus de 13 % de notre artillerie. »

» Ce résultat est dû à l'activité des travailleurs du matériel de guerre; ils sont maintenant 3 millions en Grande-Bretagne. »

Aux États-Unis

Le succès de l'emprunt américain

New-York, 8 octobre. — La seconde semaine d'emprunt, avec un actif de plus d'un milliard de dollars, s'est ouverte aujourd'hui par la journée du Guatemala. Hier soir, au cours d'une réunion patriotique, il a été souscrit pour 2 millions 500,000 dollars.

Les Yougo-Slaves se sont inscrits pour 175,000 dollars. Les divers comités de New-York ont souscrit pendant la première semaine pour 243 millions 479,700 dollars, à peu près 28 % de l'emprunt.

Les nouvelles reçues de tous côtés indiquent que l'emprunt se fait dans d'excellentes conditions. La plupart des Etats ont déjà couvert leurs parts d'emprunt. Les autres l'ont presque couvert.

L'effort naval américain

New-York, 8 octobre (officiel). — L'Amérique a construit, jusqu'au mois de septembre, 406 navires représentant un tonnage de 2 millions 812,400 tonnes.

Une déclaration des travailleurs américains

Londres, 9 octobre. — La Fédération américaine du travail publie une déclaration dénonçant la proposition de paix allemande comme une nouvelle tentative pour tromper le monde.

La littérature américaine sera enseignée à la Sorbonne

Paris, 9 octobre.— La littérature des Etats-Unis n'était jusqu'ici enseignée qu'en marge de l'anglaise, jamais vue d'ensemble ni en détail. Elle le sera désormais de façon indépendante. Le ministère et la Sorbonne ont pris une heureuse initiative par cette création. C'est à M. Cestre, professeur à l'Université de Bordeaux, ex-étudiant de Harvard, où il retournait en 1917-1918 comme professeur d'échange, que revient l'honneur d'inaugurer un enseignement de fondation si opportune et qu'on sent appelé à un bel avenir.

Le choléra en Allemagne

Copenhague, 9 octobre.— Les autorités danoises ont pris des mesures contre le danger du choléra, qui sévit en Allemagne. Tous les voyageurs venant du Sud, à l'arrivée dans les gares frontières, sont mis pendant cinq jours en observation.

A travers la Presse

Paris, 9 octobre.

HUIT ARMÉES ALLEMANDES MENACÉES

La manœuvre d'immense envergure de Foch, qui se développe de Cambrai à la Meuse, menace d'étranglement, ainsi que le montre le lieutenant-colonel Fabry dans **Oui**, la poche qui s'étale encore à La Fère, Laon, Craonne et Neufchâtel, dans l'est de Berry-au-Bac, et au fur et à mesure que les quatre armées Gœto von Below et Marwitz d'une part, von Einem et Gallwitz d'autre part, cèdent du terrain, les quatre armées de l'Oise et de l'Aisne : Hutier, Eberhardt, Carlowitz, Mudra, voient diminuer de façon singulièrement inquiétante les chances qui leur restent de se tirer honorablement d'affaire.

« Huit armées allemandes peuvent avoir à retraiter entre Valenciennes et la Meuse. Voilà le problème que doit résoudre le grand quartier impérial. On s'explique l'acharnement avec lequel il s'efforce de repousser l'assaut au sud-est de Cambrai et au sud de Vouziers.

» Mais on devine l'angoisse de la masse qui risque, à Laon, de trop s'attarder et qui, serrée à la gorge, est menacée de périr étouffée.

» L'état-major de Ludendorff sait que la perte de la liberté de mouvement conduit à celle de la liberté d'esprit; il sait aussi que des armées ne reculent en bon ordre qu'autant que leurs derrières sont assurés. »

IL FAUT CHATIER

M. Charles Lebocuq, député, pense que le moment est venu de provoquer, de centraliser les plaintes de toutes les victimes de fait étranger à la guerre, et il écrit **(le Journal)** :

« Un officier qui fusille un vieillard, une femme ou un enfant, ce n'est plus un militaire : c'est un assassin passible de l'article 302 du Code pénal. Une brute casquée qui viole une jeune fille, ce n'est pas un soldat : c'est un criminel justiciable de l'article 332 et des travaux forcés. Un hobereau qui déménage un mobilier pour l'expédier à sa gretchen, c'est le vulgaire voleur de l'article 401. Les complices, qu'ils paradent sur les marches d'un trône, qu'ils guident les destinées d'un empire ou qu'ils traînent le sabre à la tête d'états-majors volumineux, relèvent de l'article 30. Ils méritent la même peine que l'auteur principal. Nous demandons au gouvernement de créer un commissariat où seront gratuitement ouvertes les informations suivies, les procédures pour découvrir, saisir et punir chaque fois qu'on le pourra les auteurs d'attentats commis en dehors des lois de la guerre. Tous les bareaux de France se feront une gloire d'apporter leur concours le plus désintéressé à l'œuvre de répression. N'atteindrait-on qu'un criminel sur cent, la morale des peuples sera vengée. »

LA FARINE DE LA VICTOIRE

La moisson a été abondante en Amérique. Le pain des alliés est assuré, **nous dit Excelsior** :

« Déjà, aux Etats-Unis, les jours sans farine sont abolis. Les boulangers peuvent y faire des provisions de farine pour soixante jours au lieu de trente, comme précédemment.

» Jusqu'à présent, le pain était fait d'une farine où il n'y avait que 50 % de froment. Aujourd'hui, les succédanés n'entrent plus dans la composition de la farine que pour 20 %. Cette farine à 20 % de céréales de substitution, a reçu le nom de « farine de la victoire ».

C'est la farine qui servira à faire le pain de tous les alliés. 80 % de froment ! Vraiment, nous ne sommes pas à plaindre. »

PRISE DE CAMBRAI PAR LES ANGLAIS

En dépit d'une résistance farouche, l'ennemi recule sous les coups répétés des Anglo-Américains entre Cambrai et Saint-Quentin, et devant l'armée Gouraud sur la Meuse

EN UN JOUR, NOS ARMÉES ONT FAIT PLUS DE DIX MILLE PRISONNIERS

FRANÇAIS. — Du 8 octobre (23 heures).

AU NORD-EST DE SAINT-QUENTIN NOS TROUPES, EN LIAISON AVEC L'ARMEE BRITANNIQUE, ONT ATTAQUE CE MATIN SUR UN FRONT DE 10 KILOMETRES. MALGRE UNE RESISTANCE OPINIATRE, NOUS AVONS PENETRE DANS LES FORTES POSITIONS DE L'ENNEMI ET REALISE DE SERIEUX PROGRES.

FONTAINE-DU-TERTE et la FERME BELLECOUR sont entre nos mains.

Nous avons porté nos lignes aux lisières sud et ouest d'ESSIGNY-LE-PETIT, conquis les bois à l'est de TILLOY, la COTE 134, ainsi que le village de ROUVROY.

JUSQU'ICI PLUS DE DOUZE CENTS PRISONNIERS SONT SIGNALES, DONT CINQ CENTS ENVIRON PRIS DANS LA FERME BELLECOUR.

Sur le front de la SUIPPE, les combats ont continué toute la journée. Les Allemands ont fait de puissants efforts pour nous rejeter des positions que nous avons conquises sur la rive nord. Leurs contre-attaques sur la tête de pont d'ORAINVILLE et de PONT-GIVART ont été repoussées. Plus à l'est, l'ennemi, à plusieurs reprises, a essayé de nous rejeter de BAZANCOURT sans y parvenir.

AU NORD DE L'ARNES, LES TROUPES FRANCO-AMERICAINES ONT REMPORTE DE NOUVEAUX SUCCES. APPUYEES PAR DES CHARS D'ASSAUT, ELLES ONT REFOULE L'ENNEMI JUSQU'A PLUS DE 3 KILOMETRES AU NORD DE SAINT-PIERRE-A-ARNES.

SUR LA RIVE DROITE DE L'AISNE, NOUS AVONS ENLEVE LE PLATEAU AU NORD-EST D'AUTRY ET ATTEINT LES ABORDS SUD DE LANCON, FAISANT DE NOMBREUX PRISONNIERS.

FRANÇAIS — Du 9 octobre (14 heures).

Au cours de la nuit, dans la région au SUD-EST DE SAINT-QUENTIN, nous avons enlevé les positions allemandes âprement défendues entre HARLY ET NEUVILLE-SAINT-AMAND, et débordé ce village par le nord.

La lutte d'artillerie a été violente au SUD DE L'OISE et sur le front de LA SUIPPE.

Au nord de l'ARNES, les Allemands ont tenté de nous enlever nos gains d'hier; ils ont échoué et subi de lourdes pertes.

Le chiffre des prisonniers que nous avons faits dans le combat d'hier sur le front d'ARNES dépasse 600.

AMÉRICAIN du 8 octobre (21 heures)

Nous avons pris CORNAY et, en dépit d'une résistance obstinée, poursuivi notre avance dans la FORET DE L'ARGONNE.

A l'EST DE LA MEUSE, les troupes françaises et américaines, faisant partie de la 1re armée, ont fait une brillante attaque dans le voisinage du BOIS DES CAURES et du BOIS D'HAUMONT. Les villages de CONSENVOYE, de CRABANT, d'HAUMONT et de BEAUMONT ont été occupés et l'ennemi repoussé bien au delà.

Sur les deux rives de la MEUSE, nos propres troupes et les Français sont maintenant en train de rejeter l'ennemi des endroits où s'est déroulée la lutte désespérée pour VERDUN.

LE NOMBRE DES PRISONNIERS PRIS DANS LES OPERATIONS DE CE JOUR DEPASSE TROIS MILLE. PLUS DE MILLE SIX CENTS D'ENTRE EUX ONT ETE PRIS PAR DES UNITES FRANÇAISES A L'EST DE LA MEUSE.

CECI ELEVE LE CHIFFRE TOTAL DES PRISONNIERS FAITS PAR L'ENSEMBLE DE CES TROUPES DANS CES DERNIERS JOURS A PLUS DE QUATRE MILLE.

Les Français ont également pris dix-huit mortiers de gros calibre et d'autre matériel.

BELGE. — Du 8 octobre (soir).

Au cours de la nuit, tirs d'artillerie ennemis assez violents sur nos premières lignes aux abords de ROULERS. Des coups de main effectués par les Allemands dans cette région ont complètement échoué. Ils nous ont valu la capture de plusieurs prisonniers.

Pendant la journée, l'ennemi a bombardé NIEUPORT, les zones de CLERCKEN, de WESTROESDEKE, ainsi que nos communications de la zone arrière. L'aviation allemande, très active, a mitraillé nos premières lignes et nos routes vers MOORSLEDE et PASSCHENDAELE.

BRITANNIQUE. — Du 8 octobre (soir).

Ce matin entre 4 h. 30 et 5 h. 10, les troisième et quatrième armées ont attaqué sur un front d'environ vingt milles (32 kil.) entre SAINT-QUENTIN et CAMBRAI. Elles ont avancé sur toute l'étendue du front d'attaque, sur une profondeur d'environ trois mille (5 kil.).

La nuit avait été orageuse et la concentration avait été difficile. L'attaque a été lancée sous une averse violente. A mesure que l'attaque a progressé, le temps s'est éclairci, favorisant le développement des opérations qui, dès le commencement, ont obtenu un plein succès.

A l'extrême droite de l'attaque britannique, la sixième division et les troupes d'une autre division anglaise ont chassé l'ennemi de la crête au sud-est et à l'est de MONTBREHAIN et se sont emparées du HAMEAU DE BEAUREGARD.

Au centre droit, la trentième division américaine, comprenant des troupes de la Caroline du Nord et du Sud et de la Tennessée, sous le commandement du général Lewys, a enlevé BRANCOURT, après des combats acharnés.

Plus au nord, elle s'est emparé de PREMONT, effectuant ainsi une avance heureuse de plus de trois milles (5 kil.).

Au cours de cette avance, elle a chassé l'ennemi de nombreux bois et fermes. A leur gauche, des troupes anglaises, écossaises et irlandaises des 25e et 66e divisions ont réalisé de bonne heure dans la journée un progrès enlevant le VILLAGE DE SERVAIN.

Au centre, des troupes anglaises et galloises des 38e et 21e divisions ont brisé le système défensif BEAUREVOIR-MASNIERES. Elles ont pris MALINCOURT et la ligne des tranchées à l'ouest de WALINCOURT.

De forts détachements de mitrailleuses ennemis ont opposé une résistance opiniâtre dans VILLERS-OUTREAUX. Après une période de durs combats, des troupes galloises se sont emparées de ce village.

Au centre gauche, la 37e division et la néo-zélandaise ont également brisé la ligne BEAUREVOIR-MASNIERES et ont progressé profondément à l'est de cette ligne.

DE BONNE HEURE CE MATIN, LES TROUPES NEO-ZELANDAISES ONT ENLEVE DE HAUTE-LUTTE LESDAIN ET, POUSSANT EN AVANT, SE SONT EMPAREES DE ESNES.

A LA GAUCHE DE L'ATTAQUE, LES TROUPES DES 2e, 3e ET 63e DIVISIONS ONT SOUTENU DE DURS COMBATS DANS LE VOISINAGE DE SERANVILLERS ET NIERGNIES ET LE LONG DE LA LIGNE DE LA ROUTE ESNES-CAMBRAI.

DANS CE SECTEUR, L'ENNEMI A VIOLEMMENT CONTRE-ATTAQUE, SE SERVANT DE TANKS POUR SOUTENIR SON INFANTERIE. APRES AVOIR LEGEREMENT REFOULE NOS TROUPES, L'ATTAQUE A ETE ARRETEE ET LES TANKS ENNEMIS ONT ETE MIS HORS DE COMBAT. NOS TROUPES ONT ENLEVE SERANVILLERS ET NIERGNIES ET ONT REPRIS LEUR AVANCE.

Au nord de la SCARPE, nous avons achevé la prise du système de tranchées allemandes de la ligne FRESNES-ROUVROY, depuis la Scarpe jusqu'au delà d'OPPY. Nous nous sommes emparés de FRESNOY-LES-MONTAUBAN et de NEUVIREUIL.

Au cours de ces heureuses opérations, nous avons pris plusieurs milliers de prisonniers et de nombreux canons.

Nous avons continué à progresser sur toute l'étendue du front.

BRITANNIQUE — Du 9 octobre (après-midi).

Hier soir, nous avons continué à progresser à l'est de SEQUEHART et dans la direction de BOHAIN et de MARETZ.

Nos troupes ont atteint les lisières ouest de WALLINCOURT et sont parvenues jusqu'à la route LA TARGETTE-CAMBRAI, s'emparant de FORENVILLE.

Ce matin, à cinq heures vingt, l'attaque a été renouvelée sur tout le front des troisième et quatrième armées. D'après les premiers renseignements, des progrès sensibles sont réalisés sur l'ensemble du front.

Un peu après minuit, des troupes canadiennes ont attaqué a unord de CAMBRAI. Elles se sont emparées de RAMILLIES et ont passé le CANAL DE L'ESCAUT, près de cette localité.

Nous sommes entrés dans CAMBRAI. Le chiffre des prisonniers dépasse 8,000. Nous avons pris de nombreux canons.

Cambrai, à 22 kilomètres au sud de Douai, à 60 kilomètres au sud de Lille et à 27 kilomètres au sud-ouest de Valenciennes, avait 29,000 habitants au début de la guerre.

Paris, 9 octobre. — La manœuvre continue et nos succès s'amplifient : manœuvre de refoulement ou de resserrement des branches de la tenaille exécutée par l'armée britannique entre Cambrai et Saint-Quentin, en direction de l'est, et par les armées françaises entre Reims et Verdun, en direction du nord.

Hier 8 octobre, vers cinq heures du matin, les armées Byng et Rawlinson, renforcées par une division américaine et appuyées sur leur droite par l'armée Debeney, ont attaqué sur un front de 35 kilomètres et ont progressé, en moyenne, de 5 kilomètres, débordant largement Cambrai par le sud et Saint-Quentin par le nord. A leur gauche, nos alliés sont dans les faubourgs sud-est de Cambrai; ils bordent la route de Cambrai à Bohain jusqu'à environ 5 kilomètres de cette localité, ils ont donc enlevé et dépassé la forte ligne défensive établie sur la rive droite de l'Escaut, entre Masnières et Beauvoir, et qui était, dans cette région, la dernière des positions Hindenburg. Au sud-ouest de Bohain, les Américains ont pris Brancourt; les Anglais, Montbrehain, et les troupes de Debeney, Fontaine-Uterte, Essigny-le-Petit et Rouvroy, au nord-est de Saint-Quentin.

En Champagne, Gouraud, à sa gauche, a repoussé toutes les contre-attaques de l'ennemi, qui voulait lui enlever ses têtes de pont sur la Suippe; à son centre, il a progressé de 3 kilomètres au nord de l'Arnes et s'est rapproché de Cauroy et de Machault. A sa droite, il a enlevé le plateau au nord-est d'Autry, sur la rive droite de l'Aisne, préparant ainsi sa jonction dans l'Argonne avec les Américains, qui ont pris Cornay, sur la rive droite de l'Aire. A Cornay, ils ne sont plus qu'à 7 kilomètres de Grandpré.

Nos alliés d'outre-Atlantique, se trouvant très gênés dans leurs opérations sur la rive gauche de la Meuse par les feux d'écharpe et de revers des Allemands établis sur la rive droite du fleuve, ont pris, hier matin, l'offensive sur cette rive avec le concours d'éléments français; ils ont attaqué les bois des Caures et de Haumont, dont ils ont enlevé la plus grande partie; puis ils se sont emparés de Consenvoye, que l'ennemi tenait depuis le mois d'août 1914, et des autres villages de Brabant, de Haumont et de Beaumont. C'est encore là un très beau succès et qui dégage Verdun au nord et au nord-est, comme il l'était déjà au nord-ouest, depuis la prise de Montfaucon.

En résumé, le maréchal Foch poursuit victorieusement sa belle manœuvre, qui consiste à déborder par le nord la vallée de l'Oise, et à tourner à l'est les lignes de l'Aisne, de façon à étrangler la poche dans laquelle se trouvent les deux places de La Fère et Laon, ainsi que les massifs de Saint-Gobain et du Laonnois, qui en couvrent les abords au sud et au sud-ouest. On a le droit de se demander si Ludendorff, qui commet l'imprudence de s'attarder sur ces positions, pourra assurer en temps utile la retraite de ses troupes.

Général MARABAIL.

P. S. — A la dernière minute, on m'annonce la prise de Cambrai. C'est la conséquence logique des admirables efforts de nos héroïques soldats, dont les succès ne s'arrêteront pas là.

Plus de 10,000 prisonniers

Paris, 9 octobre. — Au cours de la bataille livrée hier sur les plateaux du Cambrésis et de la Champagne pouilleuse, ainsi que sur les deux rives de la Meuse, **les Allemands, en perdant un terrain précieux, ont laissé entre les mains des alliés plus de 10,000 prisonniers,** de nombreux canons et un matériel considérable.

La marche des alliés continue entre Cambrai et St-Quentin

Paris, 9 octobre, midi. — **Entre Cambrai et Saint-Quentin, la bataille s'est poursuivie tard dans la soirée d'hier. Elle est encore en cours.**

L'avance des armées alliées continue sur tout le front d'attaque.

L'attaque victorieuse anglo-franco-américaine entre Cambrai et Saint-Quentin

Front britannique, 9 octobre. — L'offensive engagée hier matin entre Cambrai et Saint-Quentin par les armées de Byng, de Rawlinson et de Debeney, avec la collaboration de quelques unités américaines, était commandée par la situation créée depuis le 29 septembre au nord de Saint-Quentin, où la 4e armée du général Rawlinson était parvenue au delà de la ligne de soutien Masnières-Beaurevoir, la dernière jusqu'à ces derniers jours avant la position Hunding, jalonnée par Lille, Valenciennes, Mézières. La conséquence de cette avance avait été la création d'un saillant dont les flancs, pendant plusieurs jours, restèrent en l'air. Cette offensive était une très grosse opération, car elle se livrait au centre du dispositif de bataille allemand sur le front occidental, et si le coup que nous avions commencé d'enfoncer le 29 entrait résolument dans ce dispositif, on était en droit d'attendre de grands résultats de l'opération. En effet, en avançant sur le plateau de Bohain, en direction de Le Cateau, nous menacions à droite le dispositif allemand de Saint-Gobain, de La Fère et de Laon, et nous coupions la retraite de l'ennemi à l'est de Cambrai.

Dans les camps britanniques, américains et français, on avait résolu de mettre tous les atouts à jeu. Cette journée allait être le triomphe de la méthode alliée intimement au courage.

Trois phases dans l'action : la première s'ouvre en pleine nuit, à trois heures du matin. Il pleut à torrents. Elle consiste, et la chose est nouvelle, à nettoyer les avant-postes ennemis, bourrés de mitrailleuses, afin de préparer des voies plus faciles à l'infanterie. L'affaire revêt l'allure d'un raid généralisé.

A cinq heures dix, l'attaque, la vraie, commence suivant le mode classique. Pas de préparation d'artillerie, rien qu'un tir de barrage et tanks. Détail curieux : ces tanks allaient donner en petit nombre. On se bat dans cette phase de la bataille pour la possession de ce qui reste de la ligne Masnières-Beaurevoir. Cette ligne — cran de sûreté de la position Siegfried — n'avait pas la force de celle-ci. Elle était en général constituée par deux lignes de tranchées.

Anglais, Américains, Français, dès les premiers moments de la journée font tomber cette ligne en dépit d'un feu de mitrailleuses très nourri. On se bat depuis le faubourg de Paris à Cambrai, dont le sort se joue, jusqu'à l'est du faubourg de l'Isle à Saint-Quentin. A 8 heures, la ligne de Beaurevoir est crevée. Alors, commence la troisième phase de la bataille : l'exploitation du succès initial déjà considérable. C'est à quoi les troupes s'employèrent à partir de 8 heures du matin, et si irrésistible fut l'élan des troupes, qu'à 10 heures du matin à peu près tous ces objectifs de la journée étaient atteints.

La division anglaise qui opérait dans la direction de la route Cambrai-le-Cateau, contre-attaquée par trois tanks allemands, les démolit et poursuivit sa route. Les Néo-Zélandais se sont distingués par la prise de Lesdain et par une manœuvre habile qui a fait tomber comme un château de cartes un bon tronçon de la ligne ennemie. Quant aux Américains, qui combattaient aujourd'hui sous les ordres du général Rawlinson, ils ne l'ont cédé à personne en bravoure et en science de combat. Il y a eu aujourd'hui de la gloire pour tout le monde.

Il est à peine besoin de souligner l'importance des opérations dans ce secteur touchant le sort de Cambrai. Il est clair que, dès maintenant, les communications allemandes entre Cambrai et le Cateau sont rendues très précaires, pour ne pas dire plus. On ne peut comparer la rapidité du succès de ce matin qu'à celle dont le 8 août fut témoin devant Amiens. Il ne pouvait s'agir aujourd'hui de la surprise, et c'est ce qui grandit les résultats de la journée.

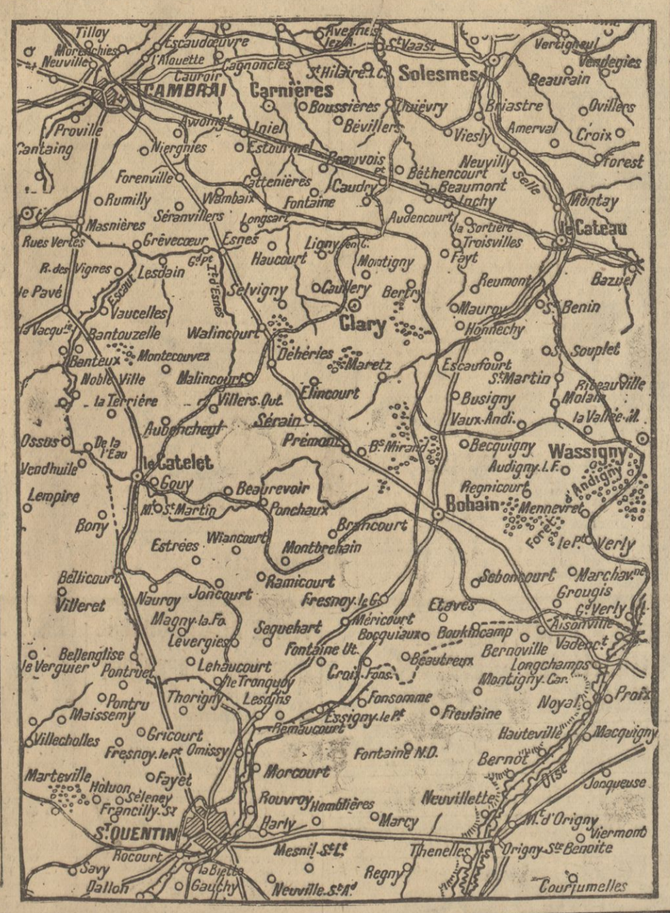

Front de Macédoine

65,000 Bulgares ont capitulé à l'ouest d'Uskub

Salonique, 6 octobre (retardée). — En outre des milliers de prisonniers déjà faits au cours de leur victorieuse offensive en Macédoine, les alliés ont reçu la capitulation de 65,000 Bulgares, en conformité de l'article de la convention militaire stipulant que toutes les troupes bulgares à l'ouest d'Uskub devaient se rendre comme prisonniers de guerre.

FEUILLETON DE *LA PETITE GIRONDE* du 10 octobre 1918

(44)

MONSIEUR GEORGES

de Maurice MONTÉGUT

X

(Suite)

Ceux-ci ne furent pas les seuls à prendre la route de l'exil; dans l'après-midi, Grindolet fermait sa maison, en remettait les clés à Membrolle. Il embrassa les vieux amis qui l'entouraient, s'en alla seul, comme il était venu, quelque trente ans auparavant. Un instant plus tard, Membrolle attachait un écriteau sur la porte :

MAISON A VENDRE
Avec mobilier

Le troisième jour, quand l'usine rouvrit ses portes, sur deux cents ouvriers qu'elle occupait, cinquante à peine se présentèrent. C'étaient les miséreux, les pères de six enfants en bas âge, ceux qui ne pouvaient pas faire autrement que de travailler pour acheter du pain. Tous les autres, qui avaient quelques sous devant eux, quelque épargne, s'étaient abstenus. Bachelard comprit que la fabrique était en quarantaine et que sa ruine était décidée.

— Les fous ! dit-il, c'est eux-mêmes, d'abord, qu'ils vont perdre à ce jeu-là.

Dans cette décision et dans cette attitude, le village continuait à rester silencieux. Il eût peut-être mieux valu que la colère publique se dépensât en manifestations, en violences même. Mais non, tout était calme.

Par pitié pour leur misère, Bachelard ne congédia pas les ouvriers restés fidèles, bien que leur petit nombre ne permît qu'une production dérisoire. Ensuite il se résolut à des démarches pénibles. Il entra chez Membrolle, le plus ancien des contremaîtres, après Grindolet, et tenta de le ramener à des idées de conciliation. Membrolle, devant son patron, naguère tant vénéré, se troubla et faiblit; il demanda du temps pour réfléchir. Bachelard accorda deux jours; dans l'intervalle, il s'adressait à Galisson, Cintray, Vallain, Jobourg, tous les chefs d'atelier, dévoués autrefois, déserteurs à présent. Ceux-ci, également, devant lui baissaient la tête, ne savaient plus. Evidemment, le patron avait raison; les fautes sont personnelles; si Monsieur Georges s'était mal conduit, son père n'en était pas responsable, évidemment... mais, c'était raide tout de même de voir son enfant mourir comme cela. Bachelard, à ceux-là encore, permettait un délai de réflexion. Ces vieux ouvriers, façonnés par l'habitude, se seraient peut-être ralliés autour de leur maître, si un nouvel éclat n'était pas venu secouer la torpeur du village.

Un matin, on vit arriver un soldat, couvert de poussière, les yeux brûlés de larmes, l'allure démente. Il alla droit à la maison de Grindolet, lut l'écriteau et poussa un grand cri. C'était Giviergе. Les portes s'ouvrirent; on accourut et de nouveau la place fut en émoi. Giviergе savait tout, sauf le départ de Grindolet. Un jour, à la caserne, Rochet avait reçu une lettre qu'il relut trois fois sans comprendre. Puis, consterné, il avait appelé Mureau et Sargé, comme lui enfants de Geffosse.

— Voilà, lisez-moi ça... qu'est-ce que nous allons faire ?

Cette lettre racontait la mort de Linette, ses causes et ses résultats. Ils se regardaient, tous les trois

DÉPÊCHES de la Nuit dernière

Communiqué italien

Rome, 8 octobre (officiel).

Par des tirs de destruction, nos batteries ont visiblement endommagé les organisations défensives ennemies dans le HUDICARYE, dans le VAL LAGARINA et dans la RÉGION DU GRAPPA. Ces tirs ont provoqué des explosions dans le BOIS DE GALIO.

L'artillerie ennemie a été, par intermittence, plus active le long de la PIAVE.

Sur le PLATEAU D'ASIAGO, une de nos reconnaissances, au cours d'une rencontre avec un détachement ennemi supérieur en nombre, l'a mis en fuite par une attaque résolue.

D'autres rencontres de patrouilles dans le VAL FRENZELA nous ont ont été favorables.

La nuit dernière, nos dirigeables, quoique entravés par un vent violent, ont bombardé efficacement des champs d'aviation et des centres vitaux ennemis dans le TRENTIN et dans la PLAINE VENITIENNE.

Front d'Albanie

Rome, 8 octobre (officiel).

Dans la journée du 8, poursuivant des éléments de couverture ennemis, nos troupes ont atteint le SKUMBI, aux environs du PONT DE NOVA, dans la région de MUPIKIANI (sud), à l'oust d'ÉL-BASSAN.

A LA CHAMBRE

Révision de la loi sur les loyers

Paris, 8 octobre. — L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Levasseur, ayant pour objet de modifier la loi du 9 mars 1918 sur les loyers. D'après cette loi, le locataire qui entendait proroger son bail ou sa location verbale devait, avant le 12 septembre, faire à son propriétaire une signification de son intention par ministère d'huissier. Le projet actuel prolonge jusqu'au 1er janvier 1919 le délai imparti aux locataires pour faire la déclaration prévue dans la loi du 9 mars en ce qui concerne les résiliations du bail motivées par les décès, disparitions ou présomptions de décès antérieurs à la loi. Ce délai du 1er janvier est accordé aussi aux locataires non mobilisés dont le bail est expiré à la promulgation de la loi ou pendant les six mois qui ont suivi cette promulgation, et aux locataires qui n'ont pas de bail, mais simplement une location verbale, et qui ont l'intention de bénéficier de la prolongation du bail ou de la convention verbale prévue par les articles 56 et suivants de la loi du 9 mars.

Le projet de la commission substitue à l'acte extrajudiciaire une déclaration écrite au greffe de la commission arbitrale de la circonscription du locataire.

M. Bender propose la suppression de l'article premier qui prolonge le délai pour la résiliation des baux de locations rurales.

Cet amendement, que le garde des sceaux M. Nail avait appuyé en faisant remarquer que la loi du 9 mars est une loi de transaction qu'on ne peut sans cesse remanier, est adopté après pointage par 245 voix contre 208.

Encouragé par son succès, **M. Bender** propose alors de supprimer le premier paragraphe de l'article 2, pour ne pas donner de délai nouveau aux locataires à bail écrit qui n'ont pas signifié avant le 12 septembre leur intention de prolonger le bail par acte extra-judiciaire adressé aux propriétaires.

M. Nail, garde des sceaux, accepte l'amendement Bender, tous les locataires à baux écrits ayant eu le temps de faire leur signification. C'est ce qu'a constaté la chambre des huissiers de Paris.

Après intervention de **M. Aldy**, président de la commission, le second amendement de M. Bender est adopté par 295 voix contre 168.

Mais le gouvernement accepte le 2e paragraphe ainsi conçu :

Pour les locations verbales, les locataires peuvent signifier leur notification à toute époque de la location. La forclusion ne leur est applicable que si, ayant reçu congé, ils n'ont pas effectué cette notification du congé.

Ce texte est adopté après une longue discussion d'ordre juridique.

On adopte aussi un article additionnel de **M. Pucch**, réglant les conditions de l'assistance judiciaire.

L'ensemble du projet est ensuite adopté.

La séance est levée.

Prochaine séance demain.

AU SÉNAT

Paris, 8 octobre. — Le Sénat a adopté le projet de loi tendant à la création d'officiers dentistes du service de santé militaire et s'est ajourné à mardi prochain.

L'amiral Bienaimé quitte la commission de la marine

Paris, 8 octobre. — L'amiral Bienaimé vient d'adresser au président de la commission de la marine de guerre sa démission de membre de cette commission.

Démission du cabinet espagnol

Saint-Sébastien, 8 otobre. — M. Maura, arrivé hier soir à Saint-Sébastien, a eu ce matin une première conversation avec M. Dato, ministre des affaires étrangères. Il s'est rendu ensuite au palais de Miramar, où il s'est entretenu avec le roi.

En revenant du palais, M. Maura a déclaré aux journalistes qu'il venait de présenter au roi la démission de tout le cabinet.

M. Romanones, ministre de la justice; M. Garcia Prieto, ministre de l'intérieur; MM. Cambo, ministre du Fomento, arriveront demain matin à Saint-Sébastien, où les consultations commenceront immédiatement.

Le cabine national, présidé par M. Maura, avait été constitué le 22 mars 1918. Il comprenait quatre anciens présidents du conseil : MM. Maura, de Romanones, Dato et Garcia Prieto.

LES CAUSES DE LA CRISE

Madrid, 9 octobre. — Il y a cinq jours que l'on a annoncé la démission de M. Alba, ministre de l'instruction publique, qui entraîne aujourd'hui celle de tout le cabinet. Il avait proposé une augmentation de traitement des instituteurs et s'est attaché obstinément à son projet, malgré les difficultés budgétaires auxquelles il se butait. M. Alba a eu de vives difficultés, notamment avec M. Cambo, ministre du fomento, difficultés qui se sont envenimées pendant la maladie du roi et celle de M. Dato.

AUCUN CHANGEMENT POLITIQUE

Madrid, 9 octobre. — Le comte de Romanones a déclaré que la crise n'entraînerait aucun changement dans la politique et qu'elle se terminerait par la retraite unique de M. Alba.

LE PROCÈS Tremblez-Suzy Depsy

Paris, 8 octobre. — Le procès de l'actrice Suzy Depsy et de ses complices, le banquier Trembley, Jay et Guillier, s'est poursuivi cette après-midi par l'interrogatoire de Suzy Depsy et de son mari, Guillier. On a commencé l'audition des témoins de l'accusation.

Nous commencerons DEMAIN

LA MORT DES SOUS-MARINS

Roman-Cinéma de M. René MOROT

BORDEAUX

1

Il y a un an

10 OCTOBRE 1917

Nos troupes accentuent leur progression dans les Flandres.

En Egypte, le prince Ahmed-Fouad est proclamé sultan.

M. Lloyd George déclare que l'Angleterre se solidarise avec la France dans la question d'Alsace-Lorraine.

M. Poincaré et le président de la République portugais, M. Machado, se rendent à Verdun. Ce dernier remet à la ville martyre l'ordre de la Tour et de l'Epée.

A l'Hôtel de Ville

LE MONUMENT AUX ETATS-UNIS

Les commissions réunies du Conseil municipal ont tenu mardi soir une importante séance au cours de laquelle ont été discutées et adoptées en principe de nombreuses affaires qui viendront très prochainement en séance publique pour solution définitive.

Parmi les questions examinées, nous signalerons le projet, dont nous avons entretenu nos lecteurs, d'érection à l'embouchure de la Gironde d'un grandiose monument destiné à commémorer l'arrivée en France de l'armée américaine. Le maire a exposé dans ses grandes lignes l'œuvre de fraternité et de gratitude qui devrait être édifiée et, comme vote de principe, a proposé l'inscription d'un crédit de 100,000 francs.

Notons également l'adoption d'un autre crédit de 15,000 francs pour la part contributive de la Ville dans l'organisation de la Troisième semaine de l'Amérique latine qui, ainsi qu'on le sait, tient ses assises à Bordeaux du 20 au 24 octobre courant.

Signalons enfin l'attribution d'une subvention de 250 francs au Patronage scolaire du cours d'Espagne, et une demande d'achat, pour le Grand-Théâtre, des décors de « Quo-Vadis ».

Ravitaillement civil

Vente de carottes et d'oignons par la municipalité

La municipalité fera vendre, demain matin jeudi 10 courant, des carottes et des oignons sur les marchés suivants : Capucins, de six heures à huit heures et demie; Grand-Marché, de neuf heures à midi; marché des Grands-Hommes, de neuf heures à midi; marché des Chartrons, de neuf heures à midi; marché de Lerme, de neuf heures à midi.

Les prix de ces légumes restent fixés : les carottes, 0 fr. 80 le kilo; les oignons, 0 fr. 65 le kilo.

Prix maxima de la viande de veau

Le ministre du ravitaillement ayant, par arrêté du 1er octobre 1918, élevé le prix maximum de la viande de veau de 0 fr. 40 le kilogramme sur les principaux marchés du territoire, le préfet de la Gironde a, le 7 courant, augmenté les prix limites de vente au détail de 0 fr. 20 par demi-kilo sur tous les morceaux pour la viande de veau.

Déclaration des costumes et effets confectionnés pour hommes, jeunes gens et enfants

Par décret en date du 24 septembre 1918, la déclaration des effets confectionnés de laine, de coton et de toile pour hommes, jeunes gens et enfants est prescrite dans les conditions qui suivent :

Elle s'appliquera aux confections qui existeront en France à la date du 20 octobre 1918, à vingt-quatre heures, et comprendra les costumes confectionnés de tous genres ainsi que les effets séparés de ville, de travail ou de sport, civils et militaires, en laine pure ou mélangée, en coton, velours de coton ou toile, neufs et dans un état de complet achèvement. Elle ne sera faite que lorsque le total des pièces possédées par le déclarant atteindra le nombre de cinq cents.

Elle doit faire connaître la totalité du stock.

La déclaration est faite par le détenteur et par le propriétaire.

Le détenteur est la personne qui dispose (à quelque titre que ce soit; propriétaire, locataire, administrateur) du local où les matières sont emmagasinées. Sa déclaration doit faire connaître le nom, l'adresse et la nationalité du propriétaire des marchandises qu'il détient pour le compte de toute autre personne, Société, administration, etc.

Si les effets sont entreposés dans des magasins généraux, docks ou autres établissements de même nature privés ou administratifs, le directeur de ces entrepôts est tenu de faire la déclaration, que la marchandise soit warrantée ou non. La déclaration est également à la charge de la personne ou Société qui aurait escompté le warrant ou fait toute opération de banque engageant le récépissé ou le warrant délivré par le détenteur.

Les effets en cours de transport doivent être déclarés par la personne pour le compte de laquelle ils voyagent, en principe le destinataire.

La déclaration, datée et signée, est faite conformément au modèle annexé au présent décret et en deux exemplaires qui sont envoyés par la poste, sous pli recommandé, au ministre du commerce (service des stocks et réquisitions, 5, avenue Daniel-Lesueur, Paris, 7e), à qui ils doivent parvenir avant le 31 octobre 1918, dernier délai. Elle doit donner très exactement tous les renseignements demandés, faute de quoi elle sera considérée comme non avenue.

La sincérité des déclarations doit pouvoir être établie par la présentation des matières déclarées ou, en cas de vérification ultérieure, par la justification commerciale de leur emploi.

Tout défaut de déclaration à la date fixée et toute déclaration frauduleuse pourront faire l'objet de poursuites. Les délinquants seront passibles des peines prévues à l'article 8 de la loi du 3 août 1917, qui punit le défaut de déclaration d'une amende de 50 à 1,000 fr. et la dissimulation d'objets soumis à la déclaration d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende égale à la valeur des objets dissimulés; dans les deux cas, la confiscation des matières peut être prononcée.

Déclaration des tissus de laine

Par décret en date du 17 septembre 1918, la déclaration des tissus et étoffes de laine est prescrite dans les conditions qui suivent :

Elle s'appliquera aux matières qui existeront en France à la date du 15 octobre 1918, à vingt-quatre heures, et ne comprendra que les tissus en laine pure et mélangée à l'exclusion des tissus formés en majeure partie d'alpaga, mohair ou vigogne et de ceux destinés à la bonneterie.

Elle ne portera que sur les stocks dont le poids atteint 300 kilos. Elle doit faire connaître la totalité du stock.

La déclaration est faite par le détenteur et par le propriétaire.

Le détenteur est la personne qui dispose (à quelque titre que ce soit; propriétaire, locataire, administrateur) du local où les matières sont emmagasinées. Sa déclaration doit faire connaître le nom, l'adresse et la nationalité du propriétaire des marchandises qu'il détient pour le compte de toute autre personne, Société, administration, etc.

Si les matières sont entreposées dans des magasins généraux, docks ou autres établissements de même nature privés ou administratifs, le directeur de ces entrepôts est tenu de faire la déclaration, que la marchandise soit warrantée ou non. La déclaration est également à la charge de la personne ou Société qui aurait escompté le warrant ou fait toute opération de banque engageant le récépissé ou le warrant délivré par le détenteur.

Les matières en cours de transport doivent être déclarées par la personne pour le compte de laquelle ils voyagent, en principe le destinataire.

La déclaration, datée et signée, est faite conformément au modèle annexé au présent décret et en deux exemplaires qui sont envoyés par la poste, sous pli recommandé, au ministre du commerce (service des stocks et réquisitions, 5, avenue Daniel-Lesueur, Paris, 7e), à qui ils doivent parvenir avant le 25 octobre 1918, dernier délai. Elle doit donner très exactement tous les renseignements demandés, faute de quoi elle sera considérée comme non avenue.

La sincérité des déclarations doit pouvoir être établie par la présentation des matières déclarées ou, en cas de vérification ultérieure, par la justification commerciale de leur emploi.

Tout défaut de déclaration à la date fixée et toute déclaration frauduleuse pourront faire l'objet de poursuites. Les délinquants seront passibles des peines prévues à l'article 8 de la loi du 3 août 1917, qui punit le défaut de déclaration d'une amende de 50 à 1,000 fr. et la dissimulation d'objets soumis à la déclaration d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende égale à la valeur des objets dissimulés; dans les deux cas, la confiscation des matières peut être prononcée.

Déclaration des peaux et cuirs, des chaussures, courroies de cuir et des gants de peau

Par décret en date du 17 septembre 1918, la déclaration des peaux et pelleteries brutes et préparées, ainsi que des objets manufactures en cuir, est prescrite dans les conditions qui suivent :

Elle s'appliquera aux matières énumérées ci-après qui existeront en France et en Algérie à la date du 25 octobre 1918 à vingt-quatre heures : peaux brutes, pelleteries brutes, peaux tannées au végétal, peaux tannées au minéral, peaux vernies, cuirs factices et artificiels, courroies fabriquées, semelles, talons et tiges, chaussures confectionnées, gants de peau.

Elle ne portera que sur les stocks de plus de 20 peaux pour les peaux brutes; 100 kilos pour les peaux tannées au végétal, 25 peaux pour les petites peaux tannées au végétal, les peaux tannées au minéral et les peaux vernies, 100 kilos pour les cuirs factices et artificiels, 100 mètres carrés pour les courroies, 100 paires pour les semelles, talons et tiges séparées, 100 paires pour les chaussures, 10 douzaines pour les gants de peau. Elle doit comprendre la totalité du stock.

La déclaration est faite par le détenteur et par le propriétaire.

Le détenteur est la personne qui dispose (à quelque titre que ce soit : propriétaire, locataire, administrateur) du local où les matières sont emmagasinées. Sa déclaration doit faire connaître le nom, l'adresse et la nationalité du propriétaire des marchandises qu'il détient pour le compte de toute autre personne, Société, administration, etc.

Si les matières sont entreposées dans des magasins généraux, docks ou autres établissements de même nature privés ou administratifs, le directeur de ces entrepôts est tenu de faire la déclaration, que la marchandise soit warrantée ou non. La déclaration est également à la charge de la personne ou Société qui aurait escompté le warrant ou fait toute opération de banque engageant le récépissé ou le warrant délivré par le détenteur.

Les matières en cours de transport doivent être déclarées par la personne pour le compte de laquelle elles voyagent, en principe le destinataire.

La déclaration, datée et signée, est faite conformément au modèle annexé au présent décret et en deux exemplaires qui sont envoyés par la poste, sous pli recommandé, au ministre du commerce (service des stocks et réquisitions, 5, avenue Daniel-Lesueur, Paris, 7e), à qui ils doivent parvenir avant le 20 octobre 1918, dernier délai. Elle doit donner très exactement tous les renseignements demandés, faute de quoi elle sera considérée comme non avenue.

La sincérité des déclarations doit pouvoir être établie par la présentation des matières déclarées ou, au cas de vérification ultérieure, par la justification commerciale de leur emploi.

Tout défaut de déclaration à la date fixée et toute déclaration frauduleuse pourront faire l'objet de poursuites. Les délinquants seront passibles des peines prévues à l'article 8 de la loi du 3 août 1917, qui punit le défaut de déclaration d'une amende de 50 à 1,000 fr. et la dissimulation d'objets soumis à la déclaration d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende égale à la valeur des objets dissimulés; dans les deux cas, la confiscation des matières peut être prononcée.

Le nouveau proviseur du Lycée de Bordeaux

Le lycée a rouvert ses portes. Nous ne voulons pas laisser passer cette rentrée des classes sans souhaiter la bienvenue à notre nouveau proviseur, M. Chemin.

Originaire des pays envahis — une partie de sa famille est encore dans le Pas-de-Calais. — M. Chemin sé trouvait à Bar-le-Duc lorsque la guerre éclata : c'est dans cette ville qu'il était toujours quand il a été nommé à Bordeaux. Ceux qui l'ont connu dans l'exercice de ses fonctions à Bar, n'ont point été surpris de son avancement.

Etre proviseur dans un lycée dont, pendant plus de trois ans, une partie fut cedée à un état-major et une autre partie utilisée pour des services hospitaliers militaires importants, n'est pas une charge légère. Sous l'habile direction de son proviseur, et malgré les événements, le lycée néanmoins prospéra. Puis vinrent les jours douloureux, les raids incessants des avions, les alertes continuelles. Les élèves vivaient autant dans les caves que dans les dortoirs et les classes. Il y a bientôt un an, à la suite d'un bombardement plus violent que les autres, tout un faubourg de la ville natale du président Poincaré fut incendié et détruit; plusieurs bombes tombèrent tout contre le lycée, dont les assises furent ébranlées. La vie de collège n'était plus tenable. La plupart des élèves furent licenciés. M. Chemin, la mort dans l'âme, s'y résigna. Mais fidèle à son poste, actif, décidé, énergique, il s'ingénia à combler les vides d'un personnel de plus en plus réduit, redevint lui-même l'agrégé d'anglais qu'il avait été jadis au collège d'Arras, et, secondant de son mieux les quelques professeurs qui restaient, à la fois éducateur et administrateur, il réussit à faire vivre quand même la maison plus qu'à moitié désertée.

Tel est l'homme de devoir, l'organisateur plein de sang-froid et de fermeté qui va présider dorénavant aux destinées de notre grand lycée.

La troisième semaine de l'Amérique latine

Il va de soi que les dames qui feront parvenir leur adhésion au secrétariat du Congrès, 19, rue Esprit-des-Lois, recevront comme les messieurs, des cartes de congressiste qui leur ouvriront les portes de la manifestation du 20 octobre, au Grand-Théâtre, et des travaux à la Faculté de droit.

Nous publierons à partir de lundi prochain, par journée, le programme détaillé de ces travaux.

Je ne fume que le NIL

Postes et télégraphes

M. Moreau, commis à Bar-le-Duc, est nommé commis à Bordeaux-Saint-Jean.

Mme Crouzet, employée à la cour d'instruction de Bordeaux, est nommée employée à la cour d'instruction de Toulouse.

Mme Dubouilh, employée à Lesparre, est nommée employée à Bordeaux, recette principale.

Ecole de notariat de Bordeaux

Malgré les difficultés de l'heure présente, l'Ecole de notariat de Bordeaux a eu à cœur de continuer son enseignement pendant les hostilités, et a tenu à rouvrir ses cours pour la nouvelle année scolaire.

La reprise des cours est fixée au jeudi 7 novembre 1918.

Les inscriptions sont reçues tous les jours, les dimanches exceptés, de neuf heures à douze heures, au secrétariat de l'Ecole, 28, rue de la Croix-Blanche.

On peut se faire inscrire par correspondance.

Dépôt de remonte de Mérignac

Le chef d'escadrons commandant le dépôt de remonte de Mérignac informe les éleveurs que les ordres d'achat des chevaux de trois et quatre ans sont provisoirement suspendus.

En vendanges

Deux jeunes gens, Maurice A..., 24 ans, réformé, originaire de Paris, et Robert T..., 18 ans, de Moulins, arrivaient on ne sait comment à Ludon, dans le Médoc, pour les vendanges. Ils furent embauchés.

Samedi dernier, tandis qu'ils prenaient leur repas dans une auberge de cette commune, les deux amis s'appropriaient un sac à main accroché à une patère et appartenant à une dame de passage.

Le sac renfermait une somme de 50 fr. et divers papiers; l'argent fut gardé tandis que les papiers furent brûlés.

Des soupçons s'étant portés sur ces deux individus, ils furent appréhendés par des gendarmes de Macau.

Interrogés, les coupables avouèrent être les auteurs du vol. Ils ont été conduits à Bordeaux.

Après avoir été présentés au petit parquet, les vagabonds ont été mis sous mandat de dépôt au fort du Hâ.

Un imprudent dormeur tombe dans la Garonne

Mardi soir, vers neuf heures et demie, un rassemblement s'était formé sur le pont de pierre, côté Bastide : un homme s'était endormi sur le rebord extérieur du parapet, qui forme avancement sur la rivière. Des curieux avisèrent aussitôt le poste voisin. Mais, au moment où un sous-brigadier de police allait s'approcher du dormeur pour le tirer de sa position dangereuse, celui-ci se retourna brusquement et tomba dans la rivière, où il fut entraîné rapidement par le courant. Malgré d'actives recherches, le corps ne put être retrouvé.

On ignore encore l'identité du disparu. On a seulement trouvé sur le parapet un imperméable kaki, portant sous le col la marque de la maison Michelin et Cie.

Courrier des Etats-Unis

ARRIVEE D'UN CONTINGENT TCHECO-SLOVAQUE

Manifestation enthousiaste

A bord d'un paquebot arrivé récemment de New-York, outre de nombreux passagers civils, se trouvait également un important contingent de soldats alliés, en majeure partie des Tchéco-Slovaques, qui vont rejoindre sur le front leur armée autonome.

Au débarquement, le contingent a été salué par M. Kramata, délégué du Conseil national tchéco-slovaque.

Les autorités militaires alliées, ainsi que le lieutenant Roussel, adjudant-major de la garnison, étaient présents.

Tandis que le paquebot accostait, une fanfare américaine jouait sur le quai la « Marseillaise » et l'Hymne américain.

Du bord, les Tchéco-Slovaques entonnèrent alors une chorale et la foule, massée sur le quai, applaudit avec enthousiasme.

Après le débarquement, le contingent tchéco-slovaque, encadré d'un détachement de leurs chasseurs, d'un piquet d'honneur de soldats français, et précédé de la fanfare américaine, s'est dirigé par les quais, les allées d'Orléans, cours du XXX-Juillet, place de la Comédie, cours de l'Intendance et place Gambetta, vers la caserne Carayon-Latour, où il restera en subsistance.

Malgré l'heure tardive, sur tout ce parcours, les Tchéco-Slovaques ont été chaudement acclamés.

A bord se trouvaient aussi de nombreux Italiens qui rejoignent leur lieu d'enrôlement.

Egalement, des membres des Chevaliers de Colombo, de la Croix-Rouge et de la Y. M. C. A.

Parmi les passagers civils, nous avons remarqué : MM. Bonnin, ministre de France en Perse, venant du Canada; Pernotte, directeur de la Banque commerciale française en Chine, et le capitaine-aviateur de Marmier.

Nous avons appris avec satisfaction qu'un accueil des plus chaleureux avait été réservé à nos légionnaires, à leur arrivée à New-York.

Le contingent des soldats de la légion étrangère était commandé par le capitaine Chastenet de Géry, officier de la Légion d'honneur et ancien commissaire à la Compagnie Générale Transatlantique.

Des concerts organisés à bord, à l'aller et au retour, ont donné une somme de 9.000 francs, qui a été versée aux œuvres de guerre.

Cour d'assises de la Gironde

Session du quatrième trimestre 1918

LISTE DES JURES

Voici les noms des jurés appelés à siéger au cours de la session d'assises qui s'ouvrira à Bordeaux le lundi 21 octobre courant, sous la présidence de M. le conseiller à la cour d'appel Gisbert, assisté de ses collègues MM. Cambecèdes et Courrèges :

Jurés titulaires

MM. Jean Audibert, employé de commerce, cours d'Alsace-Lorraine, Bordeaux.
Samuel Perret, propriétaire, rue Jules-Ferrens, 4, Bordeaux.
Louis Boulant, professeur à la Faculté des sciences, cours Merlin, Talence.
Guillaume Bayard, propriétaire à Comps.
Louis Battin, conducteur des ponts et chaussées, rue Malbec, 82, Bordeaux.
Victor Alquier, employé aux tramways, rue Bazeilles, 13, Talence.
Arnault Deycart, retraité, rue François-de-Sourdis, 55, Bordeaux.
Barthélemy Deney, charron à Gradignan.
Claude Guerre, propr. à Lamothe-Landerron.
Jean Dussaume, tonnel. à St-André-de-Cubzac.
Alexandre Cédeau, restaurateur au Bouscat.
Joseph Trolliet, industriel, rue Permentade, Bordeaux.
Jean Valade, négociant en vins, rue de Lavaud, 44, Bordeaux.
Charles Vialle, receveur-buraliste, cours Victor-Hugo, Bègles.
Antoine Nadaud, propriétaire à St-Philippe-du-Seignat.
Jean Augis, forgeron à Saint-Sauveur.
Pierre Mercier, cultivateur à Pompéjac.
Gaston Gibert, rentier à St-Seurin-de-Cursac.
Jean Dumon, ferblantier, quai de la Grave, Bordeaux.
Charles Lenez, négoc., c. Le Rouzic, Bordeaux.
Pierre Ménard, capitaine au long cours, à Plassac.
Paul Pouyanne, boucher en gros, rue Malbec, Bordeaux.
Antoine Promis, propriétaire à La Sauve.
Auguste Cazaubon, négociant, rue Vital-Carles, Bordeaux.
Louis Trigant de Beaumont, rentier, place Saint-Projet, Bordeaux.
Constant Lespine, compt. à Villenave-d'Ornon.
François Passerieux, pharmacien à Bordeaux.
Ambroise Richet, retraité, à Audenge.
Jean Antoine, viticulteur à Semens.
Maurice Gassies, propriétaire à Podensac.
Léon Arbouin, propriétaire à Monségur.
Alexis Lorteau, propriétaire à Saint-Caprais.
Pierre Cazala, compt., r. du Tondu, Bordeaux.
Abel Beillon, propr. à St-Germain-du-Puch.
Pierre Ducamp, menuisier à Bordeaux.
Charles Drouet, propr. à Jau-Dignac-et-Loirac.

Jurés supplémentaires

MM. Jean Biget, employé de commerce, rue Donrémy, Bordeaux.
Paul Cédié, représentant de commerce, rue Monselet, Bordeaux.
André Charrié, chef de division à la mairie, rue Vital-Carles, Bordeaux.
Théophile Valère, négociant, rue de la Rousselle, Bordeaux.

PETITE CHRONIQUE

Vol d'une bicyclette. — Lundi après-midi, M. Jean Dagnial, qui avait déposé momentanément sa machine dans la cage de l'escalier de l'immeuble de la Société Philomatique, place de la Comédie, a constaté la disparition de sa bicyclette au moment de la reprendre.

Tamponné par un train. — Mercredi matin, vers sept heures cinquante, près de la gare de Bègles, au poste kilométrique 3250, le train B-124 a tamponné un individu qui longeait la voie dans le sens de la marche du train. L'inconnu, qui a été grièvement blessé, a été transporté à l'infirmerie de la gare.

Commencement d'incendie. — Mardi soir, vers sept heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'arrière-boutique d'un coiffeur du quai de Brazza. Le feu aurait pris, croit-on, dans un bidon d'essence.

Les pompiers, prévenus, n'ont pas eu à intervenir, le danger ayant été conjuré par l'assistance des voisins. Les dégâts sont insignifiants.

On a arrêté : Deux cultivatrices de Pugnac (Gironde) qui, pendant leur passage à Bordeaux, ont été surprises au moment où elles dérobaient divers objets à l'étalage d'un grand magasin du centre.

— Jeanne F..., sans profession, qui, le 2 courant, avait dérobé à Mlle Germaine Mouring, rue Carponteyre, une montre-bracelet en or et une bague en même métal.

— A la suite de plaintes au sujet de marchandises dérobées, une fille soumise et une journalière soupçonnées de recel de ces marchandises.

Contre la vie chère. — Dans la nuit de mardi à mercredi, d'adroits filous ont trouvé le moyen de déguster de fines bouteilles à bon compte. A l'aide de pinces, les malfaiteurs, après avoir fracturé la porte de la cave d'un débitant du quai de Brazza, ont soustrait une caisse de bouteilles de cognac et trois caisses de vins fins. Les voleurs ont pu emporter leur butin sans être inquiétés.

Théâtres et Concerts

Théâtre-Français

Ouverture de la Saison lyrique

CARMEN

Mardi soir, au Théâtre-Français, ouverture d'une nouvelle saison lyrique à laquelle les directeurs, MM. Mauret-Lafage et Lescouzères, se proposent, paraît-il, de donner un éclat vraiment exceptionnel, parce qu'elle sera certainement la dernière saison d'opéra offerte au public dans la salle de la rue Montesquieu. L'année prochaine l'opéra sera joué au Grand-Théâtre, que la municipalité bordelaise ne veut ouvrir aux troupes lyriques qu'après la victoire.

La direction du Français nous promet des reprises importantes et quelques ouvrages non représentés à Bordeaux. En attendant la réalisation de ces alléchantes promesses, nous devons nous contenter des pièces jouées et rejouées à profusion au cours des années précédentes, « Carmen » et « Werther » par exemple.

C'est donc avec « Carmen » que s'ouvre la nouvelle saison. A la vérité, l'interprétation de la partition de Bizet est confiée à des artistes de choix.

M. Edmond Clément prête, on le sait, au dragon Don José le charme d'un talent d'une incomparable saveur.

La perfection de ce talent s'affirme avec autant d'éclat aussi bien dans la composition et la réalisation du rôle que dans l'art du chant où l'expression juste et sincère se pare de tous les agréments d'une science vocale qui touche à la perfection.

Mme Madeleine Mathieu joue d'une façon très intéressante le rôle de Carmen. Elle est bien la fille délurée, capricieuse, perverse jusqu'à la cruauté, qui exerce une influence si funeste sur Don José, mais elle se garde de donner au personnage des allures trop populaires et n'abuse pas des effets trop grossiers. Sa voix est chaude, claire, d'un joli timbre, sa diction est habilement nuancée; gros succès pendant tout le cours du rôle.

M. Boulogne est un Escamillo de fière allure. Sa voix a surtout fait merveille dans l'air du Toréador, qui a été chaleureusement applaudi.

L'aimable et touchante Micaela est présentée par Mme Augusta Garcia, qui a retrouvé le grand succès que lui valut toujours ce rôle traduit par elle avec infiniment de tact et de sentiment.

Est-il besoin de rappeler que M. Bédué est un excellent lieutenant Zuniga, et que Mmes Viannet (Frasquita), Sylvestre (Mercédès), MM. Lambrette (Le Dancaïre), Fourès (Le Remendado), Cartier (Morales), Pascal (Lillas Pastias), ont au cours des saisons précédentes tenu fort convenablement les mêmes rôles. Ils ont tous eu leur bonne part du succès de cette reprise de « Carmen ».

Nous avons retrouvé le bon orchestre que conduit si bien M. Bastide, et, dans le ballet espagnol intercalé au quatrième acte, Mmes Suzanne Mimart et Andrée May, les charmantes danseuses, avec l'étoile Mady Pierrozi, dont la grâce et la souplesse avaient été fort appréciées dans la Seguedille, à la scène de l'auberge.

Salle absolument comble.

C. P.

Théâtre-Français

JEUDI : « WERTHER »

E. CLÉMENT, Mme CROIZA,

F. CARUSO, LUCY RAYMOND, LAPEYRE

Samedi, « Les Huguenots ». Débuts de la troupe d'opéra

Dimanche, en matinée : « MANON »
Dimanche, en soirée : « LA FAVORITE »

Théâtre des Bouffes

JEUDI : MATINÉE

MAYOL et la REVUE

Vendredi, deux attractions et MAYOL

L'Opérette à l'Apollo

Vendredi, samedi, dimanche, « Les Cloches de Corneville ».

OUVERTURE DE LA SAISON D'HIVER
On loue au hall du Français

Trianon-Théâtre

SUCCES ! SUCCES ! SUCCES !

Tous les soirs, la célèbre pièce d'Alfred Capus, « L'AVENTURIER », avec une distribution incomparable. — Grâce à la réduction des entr'actes, le spectacle est toujours terminé avant 11 heures trente.

Jeudi, matinée de famille.

Vendredi, gala extraordinaire : « LE CONTROLEUR DES WAGONS-LITS », vaudeville, avec toute la troupe : Fertinel, H. Demanne, R. Guise, Millous, Dick, etc.; Renée Willems, Renée Frank, Laurence Musset, Dalbray, V. Bordie, etc. — Location rue Franklin.

Alhambra-Théâtre

« Le Coup de Minuit », vaudeville interprété de la meilleure manière par Léo, dans le rôle de la Mouillette; Garrigue, Mlle Denost, Mme André Martin, etc., donne un attrait tout particulier au nouveau programme du cinéma.

Alcazar

Samedi 12 et dimanche 13 octobre, « LES 4 SERGENTS DE LA ROCHELLE », la pièce montée impeccablement, mettra en valeur la vaillante troupe du théâtre, qui se dépense sans compter.

Matinée musicale au profit des anciens pupilles de la Colonie Saint-Louis

L'Œuvre des enfants abandonnés sollicite ses amis de prendre part à la matinée musicale organisée le dimanche 20 octobre, salle Delmouly, rue Vital-Carles, par Mlle Germaine Lagrolet-Waldteufel, harpiste des grands concerts parisiens, avec le gracieux concours de Mlles O'Déyé et Jacquinot et M. Josz, les artistes bordelais si appréciés dans notre ville, qui, dans un beau geste de patriotique charité, veulent bien mettre leur talent au service de la caisse de secours des anciens pupilles de la colonie Saint-Louis, blessés ou prisonniers de guerre, et leur attribuer le bénéfice de cette audition de choix.

SPECTACLES

MERCREDI 9 OCTOBRE

FRANÇAIS. — Relâche.

BOUFFES. — 8 h. 30 : La Revue de l' « Abri », avec Mayol.

TRIANON. — 8 h. 45 : « L'Aventurier », avec Fertinel et Laurel.

SCALA. — 8 h. 30 : « Ni Veuve ni Joyeuse », avec Alice Gillet et Beauval.

ALHAMBRA. — Cinéma. Skating.

Alhambra Cinéma-Théâtre

« FAUVETTE », « LES CALOMNIATRICES », etc., etc. « LE COUP DE MINUIT », vaudeville.

THÉATRE GIRONDIN

Jeudi, matinée et soirée : « AFFAIRE CLEMENCEAU », jouée par Francesca Bertini. Inédit.

Saint-Projet-Cinéma

Jeudi, en matinée : « NANTAS ET MASCAMOR » figureront au programme, avec le film si amusant, « LES MÉFAITS DU CINÉMA » et de curieuses actualités.

Prochainement, « LA MORT DES SOUS-MARINS ».

Skating-Palace

Jeudi, matinée exclusivement réservée aux familles et aux écoles, et grande soirée avec orchestre.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Vous tous qui voulez aider à soigner les blessés, à hospitaliser les malades et à secourir nos régions envahies, employez le timbre de la Croix-Rouge : 0 fr. 15 p. affr., + 0 fr. 05. En vente, Poste et Tabac.

COMMUNICATIONS

Postes, télégraphes, téléphones

L'administration des P. T. T. demande des hommes et des jeunes gens âgés de plus de 17 ans, pour un travail facile. Salaire, 7 fr. par jour, susceptible d'augmentation.

Les candidats devront se présenter, munis de pièces d'identité, à M. le Receveur principal des postes, 13, rue du Palais-Gallien.

Chemin de fer d'Orléans

A l'occasion de la foire de Nontron, qui se tiendra dans cette ville, la commission du réseau d'Orléans mettra en marche :

1° Un train transportant des voyageurs partant de Thiviers à 10 h. 2, desservant Saint-Jean-de-Côle, 10 h. 13; Milhac-de-Nontron, 10 h. 33; Saint-Pardoux-la-Rivière, 10 h. 47, pour arriver à Nontron à 11 h. 17.

2° Un train transportant des voyageurs partant de Nontron à 16 h. 30, desservant Saint-Pardoux-la-Rivière, 16 h. 46; Milhac-de-Nontron, 17 h. 2; Saint-Jean-de-Côle, 17 h. 22, pour arriver à Thiviers à 17 h. 43.

Office départemental de placement

L'armée américaine fait appel à tous les travailleurs inoccupés, tels que : charpentiers, menuisiers, terrassiers, maçons, cimentiers et manœuvres, qui voudraient travailler dans le département.

Se présenter à l'Office départemental de placement, à la préfecture, jeudi 10 octobre, de neuf heures à seize heures trente, pour être embauchés.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Voici le sommaire du dernier numéro de la « Revue Philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest (juillet-octobre 1918) :

Paul Courteault, professeur à la Faculté des lettres : « Une Famille française » (D). — L. Poitrinal, ingénieur des arts et manufactures : « Une Industrie nouvelle (2 mots censurés); la Manufacture générale de munitions ». — Charles Barrailley, sergent au 219